

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE VHC

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes, les Règles Spécifiques Rallyes VHC ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

8^{ème} RALLYE REGIONAL AJOLAIS VHC 22 et 23 mai 2026

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	A.S.A.C. Vosgien
Nom du Rallye :	8 ^{ème} rallye régional AJOLAIS VHC
Date :	Les 22 et 23 mai 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	Régional
Éligibilité :	La coupe de France des rallyes VHC 2026 coefficient 1. Le challenge des rallyes VHC Pilotes et Copilotes de la Ligue Grand Est du Sport Automobile. Le challenge interne ASAC Vosgien 2026.
Participation étrangère autorisée ?	Non
Visa Ligue (date et numéro) :	le 12/02/2026 sous le Numéro 9
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	le 12/02/2026 sous le Numéro 128
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	GALLAIRE Christophe
Téléphone :	06-22-82-86-18
Mail :	christophegallaire@orange.fr
Comité d'Organisation / Organisateur technique	
Président :	GALLAIRE Christophe
Membres :	Tous les membres du bureau de l'A.S.A.C. Vosgien
Secrétariat du Rallye, Adresse :	A.S.A.C. Vosgien BP90022 88340 LE VAL D'AJOL
Téléphone :	06-22-82-86-18 (de 18h00 à 20h30)
Mail:	asavosgien@gmail.com
Permanence du Rallye :	Salle des épinettes, 4 place de l'hôtel de Ville 88340 LE VAL D'AJOL
Lieu, date, horaire :	vendredi 22 mai 2026 à partir de 14h30 jusqu'à 20h30 et le samedi 23 mai 2026 à partir de 7h00 à 23h00

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Grand Est du Sport Automobile le 12/02/2026 sous le Numéro 9 et par la FFSA sous le permis d'Organisation Numéro 128 en date du 12/02/2026.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Le 06 avril 2026
Ouverture des engagements	Le 06 avril 2026
Clôture des engagements	Le 11 mai 2026
Parution du carnet d'itinéraire	Le samedi 16 mai à partir de 8h30 le vendredi 22 mai à partir de 8h30
Distribution du Roadbook (<i>lieu, date, heure</i>)	Lieu : restaurant des Sports, 4 place de l'église, 88340 LE VAL D'AJOL Dates et heures: le samedi 16 mai de 8h30 à 16h00 Le vendredi 22 mai de 8h30 à 12h00
Reconnaisances (<i>dates & heures</i>)	Le samedi 16 mai de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 Le vendredi 22 mai de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	A la distribution du Roadbook : Le samedi 16 mai de 8h30 à 16h00 le vendredi 22 mai de 8h30 à 12h00
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	Lieu : Place de l'église 88340 LE VAL D'AJOL Date et heure : Le vendredi 22 mai de 15h00 à 19h30
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Lieu : Place du Sô 88340 LE VAL D'AJOL Date et heure : Le vendredi 22 mai à partir de 15h05.
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	Lieu : Salle des épinettes, 4 place de l'hôtel de Ville 88340 LE VAL D'AJOL Date et heure : le vendredi 22 mai à 19h00
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	SPORTITY et le cas échéant salle des épinettes, 4 place de l'hôtel de Ville 88340 LE VAL D'AJOL Le vendredi 22 mai à partir de 20h00
Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	SPORTITY et le cas échéant salle des épinettes, 4 place de l'hôtel de Ville 88340 LE VAL D'AJOL Le vendredi 22 mai à partir de 20h00
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Briefing écrit remis contre émargement lors des vérifications administratives
Départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Le samedi 23 mai à 8h00, place du Sô 88340 LE VAL D'AJOL (1 ^{er} VHC)
Publication des résultats partiels (<i>lieu, date, heure</i>)	SPORTITY et le cas échéant salle des épinettes, 4 place de l'hôtel de Ville 88340 LE VAL D'AJOL Le samedi 23 mai
Arrivée (<i>lieu, date, heure</i>)	Le samedi 23 mai à 17h17, place du Sô 88340 LE VAL D'AJOL (1 ^{er} VHC)
Vérifications finales (<i>lieu, date, heure</i>)	Garage PETITJEAN, 5 les Rabeaux 88340 LE VAL D'AJOL
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	SPORTITY le cas échéant place des épinettes, 4 place de l'hôtel de Ville 88340 LE VAL D'AJOL
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	Sur le podium, place du Sô 88340 LE VAL D'AJOL Le samedi 23 mai au plus tard à l'issue de l'affichage des résultats définitifs

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Idem que pour le rallye de doublure le 24^{ème} rallye régional AJOLAIS.

Directeur de Course	M. MADER Franck. Licence n°0323/187564
Directeur de Course adjoint	M. CLAUDE David. Licence n°0308/221403
Commissaires Techniques adjoints délégué aux VHC	M. GERARD Jean-François. Licence n°0408/136207

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement. Il n'y aura pas de convocation pour les vérifications administratives, ces dernières se déroulant en même temps que la remise du carnet d'itinéraire. Bien prévoir l'ensemble des documents nécessaires.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 8^{ème} rallye régional AJOLAIS VHC doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 11 mai 2026 à 23h59.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 10 voitures maximum.

Dans le cas où le nombre des engagés au 24^{ème} rallye régional AJOLAIS (150 voitures maximum) ne serait atteint, le nombre des engagés sera augmenté dans la limite de 160 voitures sur l'ensemble des deux épreuves.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 305€ dont 5€ seront reversés à la Ligue Grand Est du Sport Automobile pour le challenge des commissaires.
- Avec la publicité facultative des organisateurs et 1 membre d'équipage qui est licencié à l'ASAC Vosgien année 2026 : 290€ dont 5€ seront reversés à la Ligue Grand Est du Sport Automobile pour le challenge des commissaires.
- Avec la publicité facultative des organisateurs et les 2 membres d'équipage qui sont licenciés à l'ASAC Vosgien année 2026 : 275€ dont 5€ seront reversés à la ligue grand est du sport automobile pour le challenge des commissaires.
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 605€ (x 2) dont 5€ seront reversés à la ligue grand est du sport automobile pour le challenge des commissaires.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque à établir à l'ordre de l'ASAC Vosgien). Les chèques ne seront encaissés qu'à partir du lundi 25 mai 2026.

Les forfaits devront obligatoirement être déclarés par ECRIT courriel : asavosgien@gmail.com ou au siège de l'ASAC Vosgien BP 90022 88340 LE VAL D'AJOL avant le samedi 09 mai 2026. Aucune pénalité ne sera retenu dans ces cas-là.

Au-delà et suivant les cas (libre arbitrage de l'organisateur), une compensation de 50% du montant pourra être retenue.

Pour les personnes non excusés et non présentés aux vérifications techniques, l'intégralité du montant d'engagement sera retenue. Merci de votre compréhension.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans les zones prévues à cet effet. Pour chaque équipage, il ne sera admis qu'un seul véhicule d'assistance dans les parcs d'assistances. Pour y accéder, il devra être muni de son sticker « assistance ».

Un parc remorque étant prévu sur la commune de LE VAL D'AJOL, les remorques ainsi que d'autre véhicule plateau, seront interdits dans les parcs d'assistances. Le non-respect de cette interdiction sera sanctionné d'une pénalité en temps appliquées par le collège des commissaires sportifs.

La vitesse des voitures dans les parcs d'assistances ne pourra pas dépasser les 20 km/h sous peine de pénalité appliquée par le collège des commissaires sportifs.

Aucune implantation, réservation ne seront tolérées avant le vendredi 22 mai 2026 13h00 dans les parcs d'assistances, l'organisateur se réserve le droit de démonter des zones réservées.

Une pénalité de 200€ sera appliquée, par le collège des commissaires sportifs, pour chaque infraction constatée. Le montant des pénalités sera conservé par l'organisateur.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 8^{ème} rallye régional AJOLAIS VHC représente un parcours de 77,76 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,90 km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES n°1, n°2 et n°3 « la finale passera t'elle par-là ? » : 3*13,30 = 39,90 km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 passages

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- Le samedi 16 mai 2026 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- Le vendredi 22 mai 2026 de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Le Rallye VHC ne fait pas l'objet d'une dotation de prix.

COUPES :

- Au SCRATCH pour les 3 premiers
- Au(x) GROUPE(s)
 - Groupe 1.2.3.4/5.....1^{er} si plus de 2 partants, 2^{ème} si plus de 5 partants
 - Groupe N-A-B VHC J.....1^{er} si plus de 2 partants, 2^{ème} si plus de 5 partants
 - Groupe Classic.....1^{er} si plus de 2 partants, 2^{ème} si plus de 5 partants

CHALLENGE Thierry FLIN :

Par tirage au sort parmi les commissaires, bénévoles non licencié à l'ASAC Vosgien, ayant officiés lors du 24^{ème} rallye régional AJOLAIS un panier garni.

Par tirage au sort parmi les officiels / commissaires / bénévoles ASAC Vosgien ayant officiés lors du 24^{ème} rallye régional AJOLAIS un panier garni.

La remise des prix se déroulera le : samedi 23 mai 2026, au plus tard à l'issue de l'affichage des résultats définitifs Lieu : sur le podium, place du Sô, 88340 LE VAL D'AJOL.